



MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF DU 6 OCTOBRE 2008 SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DES SOCIÉTÉS COTÉES

Paris, le 22 décembre 2008 - Lors de la séance tenue le 28 novembre 2008, le Conseil de Surveillance de Faiveley SA a pris connaissance des recommandations de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2008, ayant trait aux rémunérations des mandataires sociaux des entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le Conseil de Surveillance a déclaré approuver ces recommandations qui s'inscrivent dans la démarche de bonne gouvernance à laquelle la société s'est efforcée de s'attacher dans les dernières années, avec en particulier la création d'un comité des rémunérations au sein de Faiveley Transport. En effet, le Conseil tient à rappeler que les politiques de transparence et de modération des rémunérations ont toujours prévalu au sein de la société et du groupe.

Toutefois le Conseil exprime une réserve sur la recommandation qui consisterait à obliger un mandataire social à renoncer à son contrat de travail dès lors qu'il serait nommé Président Directeur Général ou Directeur Général.

La réflexion a été en effet la suivante : autant cette disposition peut être admise pour un dirigeant nouvellement arrivé au sein de l'entreprise, autant elle est difficilement acceptable pour un cadre ayant fait un long parcours réussi au sein de son entreprise et appelé, après un parcours réussi, aux plus hautes responsabilités dans le groupe.

Il considère donc que ce serait une atteinte au principe de « management durable », à la motivation et l'émulation au sein de l'équipe de managers, qui constituent des clés indéniables pour la réussite et la pérennité des entreprises.

En plus, au plan individuel, cette mesure, qui pourrait fragiliser la position des intéressés au regard des risques encourus dans leur nouvelle charge, conduirait à revoir à la hausse leurs rémunérations, ce qui n'est certes pas l'objectif recherché au travers de ces recommandations de l'AFEP et du MEDEF.

En conséquence le Conseil de Surveillance retient de continuer à suspendre le contrat de travail des cadres supérieurs à l'occasion de leur nomination comme Président Directeur Général ou Directeur Général mandataire social lorsque leur ancienneté dans l'entreprise est d'au moins dix ans au moment de leur désignation.

Prochains rendez-vous : 23 décembre 2008, Assemblée Générale Extraordinaire
 20 janvier 2009, Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2008/09

FAIVELEY, UN LEADER MONDIAL DE L'INDUSTRIE FERROVIAIRE

A propos du Groupe Faiveley

Le Groupe Faiveley, acteur mondial spécialisé dans les systèmes d'équipement ferroviaire à fort contenu technologique, offre une gamme étendue de huit activités : climatisation, électromécanique, portes d'accès, portes palières, électronique embarquée, systèmes de freinage, coupleurs, "customer services".

Sur un marché international porteur, Faiveley renforce sa présence auprès des grands constructeurs et opérateurs ferroviaires, notamment grâce à sa puissance industrielle et commerciale à l'échelle mondiale.

FAIVELEY

Etienne HAUMONT	Membre du Directoire	01 48 13 65 04	etienne.haumont@faiveleytransport.com
Kasha DOUGALL	Directeur financier Communication	01 48 13 65 11	kasha.dougall@faiveleytransport.com

KEIMA COMMUNICATION

Emmanuel DOVERGNE	Analystes/investisseurs	01 56 43 44 62	emmanuel.dovergne@keima.fr
Alix HერიARD DUBREUIL	Presse	01 56 43 44 62	alix.heriard@keima.fr